

CONSEIL DE DIRECTION

RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2007

Le Conseil de Direction, réuni le mardi 16 octobre 2007 à 8h 30 en salle François Goguel,

- a autorisé, par 23 voix pour et une abstention, le directeur de l'IEP de Paris à conclure des conventions de partenariat dans le cadre de la procédure « Conventions d'Education prioritaire » avec les établissements suivants : Lycée Gaston Bachelard de Chelles (93), Lycée Simone de Beauvoir de Gargè-les-Gonesses (95), Lycée Marc Bloch de Val-de-Reuil (27), Lycée Blaise Cendrars de Sevran (93), Lycée Champlain de Chennevières-sur-Marne (94), Lycée Maurice Eliot d'Épinay-sous-Sénart (91), Lycée Irène Joliot-Curie de Nanterre (92), Lycée Olympe de Gouges de Noisy-le-Sec (93).
- a voté à l'unanimité la résolution donnant la possibilité de faire une année de césure entre la première et la deuxième année du master de Sciences Po.
- a adopté le procès-verbal provisoire de la séance du 25 juin 2007 sous réserve de quelques modifications.